AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20231017-D_2023_10_093-DE
en date du 08/12/2023 ; REFERENCE ACTE : D_2023_10_093

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12
Pouvoirs : 2

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 05/10/2023
Date d'affichage : 17/10/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le neuf octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline CROSSMAN, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN), Maryse FAVRE (pouvoir à S. NOZ)
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/10/093 : Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2022– Budget Communal

- Vu la loi n°98-546 du 02 juillet 1998 art.109,
- Vu la loi n°2000-1311 du 30 décembre 2000 art.41 et 49V,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-12, L2121-31 pour la partie législative, et R2221-98, R2311-13, R2321-1 et D2343-2 à D2343-5 pour la partie réglementaire, relatifs à l'arrêté des comptes de gestion des receveurs,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes et mandats émis au cours de l'exercice et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer :
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur les résultats au 31 décembre 2022,

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **APPROUVE** le compte de Gestion 2022 du Budget Communal.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX 73210